

DÉVIATION DE BEYNAC : UN SCANDALE....PARMI BIEN D'AUTRES !

Déviaton de Beynac : l'État verse 24 millions d'euros au Département... pour un pont illégal que la justice a fait démolir *Publié le 4 sept. 2026*

<https://www.lecourrierdesstrategies.fr/deviation-de-beynac-letat-verse-24-millions-deuros-au-departement-pour-un-pont-illegal-que-la-justice-a-fait-demolir/?ref=le-courrier-des-strategies-newsletter>



L'affaire de la déviation de Beynac: un pont construit, stoppé par la justice, puis promis à la démolition. L'État va verser 24,16 millions d'euros au Département de la Dordogne pour solder un contentieux né d'un arrêté préfectoral jugé illégal. Autrement dit, le contribuable va indemniser une collectivité qui avait engagé des travaux sur la base d'une autorisation finalement annulée.

Un protocole voté à l'unanimité le 10 juillet dernier par le Conseil départemental de la Dordogne scelle discrètement huit ans de gabegie autour de la déviation de Beynac.

UNE INFRASTRUCTURE CONSTRUITE AVANT LE VERDICT

En janvier 2018, le préfet de Dordogne autorise le contournement de Beynac, un projet de 3,2 kilomètres comprenant notamment deux ponts sur la Dordogne. Les travaux démarrent immédiatement. Avant même que le contentieux soit définitivement tranché, plusieurs culées et piles sont déjà réalisées.

Le Tribunal administratif de Bordeaux annule l'autorisation en avril 2019 et ordonne la remise en état. La Cour administrative d'appel confirme en décembre, estimant notamment que le projet ne répond pas à une raison impérieuse d'intérêt public majeur. Le Conseil d'État rejette le pourvoi du Département en juin 2020 : la décision devient définitive.

La facture commence alors à s'accumuler. Le Département doit démolir les ouvrages et remettre le site en état. Selon la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine, les contentieux ont déjà entraîné 1,9 million d'euros d'astreintes.

24 MILLIONS POUR REFERMER LE DOSSIER

C'est dans ce contexte que les élus départementaux ont approuvé, le 10 juillet 2026, un protocole transactionnel prévoyant 24 160 950 euros versés par l'État au Département, en réparation du préjudice lié à l'illégalité de l'arrêté préfectoral. En contrepartie, la collectivité renonce à poursuivre l'État sur ce dossier.

L'argent public change simplement de poche. Le contribuable national paie le contribuable départemental, après que les deux niveaux d'administration ont contribué à une opération dont la justice a ordonné la remise en état.

Dans un rapport publié en février 2025, la Chambre régionale des Comptes (CRC) de Nouvelle-Aquitaine a tiré la sonnette d'alarme : 41 millions d'euros si l'opération est abandonnée, jusqu'à 63 millions si le nouveau projet est mené à son terme, contre 37 millions initialement prévus.

Le plus troublant reste peut-être le silence entourant l'accord. L'État et le Département ne souhaitent pas commenter ses modalités. Pourtant, lorsqu'une facture de 24 millions d'euros est réglée avec de l'argent public, le contribuable est en droit de savoir pourquoi, comment et sur quelles bases.

Lalaina Andriamparany